

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 23

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 23

Convoqués le :
18/09/2024

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Dominique LANCERON, Madame Pascale HOLLE, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Madame Rachel NICOLAS, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Madame Valérie BOHR.

Absents ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé BOURGUIGNON

=====

**POINT 2024-55- Attribution d'une aide financière
pour un jeune sportif licencié au Club du Tennis Club de Moulins-lès-Metz**

Rapporteur : Léo KANNY

Monsieur Théo PAPAMALAMIS est licencié du Tennis Club de Moulins-lès-Metz depuis 15 ans. Il a démarré sa carrière dans ce club et y est toujours resté fidèle. Depuis de nombreuses années, il progresse au niveau national et représente les couleurs du club et notamment de la ville de Moulins-lès-Metz. Il est actuellement situé au 19ème rang mondial junior, 88ème au classement français et 944ème au classement mondial (au 1^{er} juin 2024).

Pour continuer à progresser et parcourir l'ensemble des tournois internationaux, Monsieur Théo PAPAMALAMIS a besoin de soutien et notamment de soutien financier. C'est pourquoi l'association du Tennis Club sollicite la commune afin de bénéficier d'une aide financière pour soutenir ce joueur.

VU la demande émanant du Tennis Club de La Saussaie concernant une demande de soutien financier,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

VERSE une aide financière au Tennis Club de Moulins-lès-Metz d'un montant de 1.000,00 € afin de soutenir leur joueur Monsieur Théo PAPAMALAMIS,

DEMANDE à l'association du Tennis Club de justifier le montant de ces dépenses en année N+1,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 24/09/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240924-2024-55-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2024

Notification : 27/09/2024

Le secrétaire de séance,
Hervé BOURGUIGNON



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.